

PROCES-
VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI

11 août 2025

Canada
Province de Québec
MRC de Maria Chapdelaine
Municipalité de Saint-Stanislas.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, tenue le 11 août 2025, au lieu et à l'heure habituelle des séances du conseil municipal, de la municipalité de Saint-Stanislas, de 19 h 30 à 19 h 45 sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Biron.

Étaient présents :

Mmes les conseillères : Johane Thibeault
 Nancy Savard
 Nathalie Pronovost

M. le conseiller : Yannick Charbonneau

Étaient absentes :

Mmes les conseillères : France Simard
 Catherine Bolduc

À 19 h 30 après constatation du quorum, la séance est ouverte. Mme Caroline Gagnon, agit comme secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR DU 11 AOÛT 2025

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 juillet 2025 (avec exemption de lecture);
- 4- Adoption des comptes à payer;
- 5- Adoption des comptes à entériner;
- 6- Rapport :
 - a. Aqueduc, égout;
 - b. Résultat sur la qualité de l'eau;
 - c. Voirie municipale;
- 7- Développement local et loisirs;
- 8- Terrain M. Alain Caouette;
- 9- Dossier mise en demeure;
- 10- Fossés Chemin Rousseau;
- 11- Affaires nouvelles :
 - a-Adoption bilan eau potable;
- 12- Période de questions;
- 13- Clôture de la séance.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR MONSIEUR LE MAIRE.

La séance débute à 19 h 30.

2. 70.08.2025 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NATHALIE PRONOVOST;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, du lundi 11 août 2025 soit et est adopté tel que présenté.

3. 71.08.2025 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 JUILLET 2025 (AVEC EXEMPTION DE LECTURE).

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les minutes du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du lundi 7 juillet 2025 soient et sont adoptées telles que rédigées et présentées (avec exemption de lecture);

4. 72.08.2025 ADOPTION DES COMPTES À PAYER.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JOHANE THIBEAULT;
APPUYÉ;**

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les comptes à payer présentés par la greffière-trésorière, dont un certificat a été émis pour les dépenses encourues soient et sont adoptés tel que présentés :

TOTAL COMPTES DU MOIS DE juillet 2025 : 29 941.48\$

5. 73.08.2025 ADOPTION DES COMPTES A ENTÉRINER.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JOHANE THIBEAULT;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les comptes à entériner pour le mois de juillet 2025 présentés aux membres du conseil soient adoptés pour un montant total de **50 632.71 \$.**

GRAND TOTAL DES DÉPENSES en juillet 2025 : 80 574.19 \$

Je, soussignée, Caroline Gagnon, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Stanislas, certifie, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus décrites par le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas.

6. RAPPORT :

a) AQUEDUC-ÉGOUT

Au niveau de l'aqueduc tout va bien. Les travaux d'installation des deux pompes et de la génératrice sont terminés. Pour l'égout tout va bien. Les tests de mesure de boues sont faits, tout semble beau.

b) RÉSULTATS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.

Rapports d'analyses bactériologiques pour le 7 juillet 2025 les résultats ne nous indiquent aucunes bactéries ni aucuns coliformes, l'eau brut ne contient aucun coliforme, la turbidité était de 0.5, l'analyse du contrôle physico-chimique inor. non-ozoné est conforme.

Le 22 juillet la somme des trihalométhanes était de 11.6 pour un maximum de 80 et il n'y avait aucune bactérie, ni aucun coliforme à la municipalité.

Le 4 août il y avait 3 bactéries, mais aucun coliforme et la turbidité était de 0.4.

c) VOIRIE MUNICIPALE

Tout va bien au niveau de la voirie municipale. Les chemins sont beaux, nous avons Charlie Roy et Steeve Lamothe qui passent la niveleuse.

7. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LOISIRS.

Le camp de jour se termine la semaine prochaine. Tout a bien été. Le mur d'escalade va bien mais n'est pas beaucoup achalandé. Nous allons diminuer les heures d'ouverture. La fête des bénévoles sous forme de 5 à 7 a eu lieu et a été apprécié de tous. Nous avons souligné les bénévoles, Lucienne Leblanc, Line Laprise et Marc Laprise. De plus nous avons aussi souligné le départ de notre Maire M. Mario Biron après 4 mandats comme Maire.

8. 74.08.2025 TERRAIN M. ALAIN CAOUCETTE.

ATTENDU QUE M. Alain Caouette est venu nous rencontrer lors de la dernière réunion afin de discuter d'une problématique concernant le coin de son terrain situé à l'intersection de la rue Principale et du Chemin de l'Éden (cadastre 5 973 038);

ATTENDU QUE la solution serait de faire arpenter afin d'avoir une description technique pour ensuite demander une servitude perpétuelle à un notaire;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JOHANE THIBEAULT;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la municipalité demande à M. Luc Hébert, arpenteur, de faire une description technique du coin de terrain de M. Alain Caouette et à Me Cathy Savard, notaire, de faire le dossier de servitude perpétuelle;

QUE Mme Caroline Gagnon, D.-G. soit autorisé à transmettre tous les documents nécessaires pour régler ce dossier;

09- 75.08.2025 DOSSIER MISE EN DEMEURE.

CONSIDÉRANT QUE nous avons envoyé des avis d'infractions à un propriétaire après avoir constaté des activités dérogatoires et/ou non conformes à notre réglementation municipale, à savoir : avoir effectué de l'entreposage interdit et débuté un cimetière d'automobiles.

CONSIDÉRANT QUE de telles activités contreviennent aux articles 10.2 et 10.3 du règlement de zonage 407.2011 de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces avis d'infraction le dossier a été transmis à la cour municipale et que le contrevenant avait jusqu'au 1^{er} juin 2025 pour procéder à l'enlèvement des nuisances se trouvant sur sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE le contrevenant ne s'est toujours pas conformé à nos demandes et à notre réglementation;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JOHANE THIBEAULT;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QU'UNE mise en demeure soit transmise au propriétaire par notre procureur Me Jessica Tremblay afin que le contrevenant se nettoie d'ici le 20 août prochain à défaut de quoi la municipalité procédera au nettoyage de la cour aux frais du contrevenant;

10- 76.08.2025 FOSSÉS CHEMIN ROUSSEAU;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JOHANE THIBEAULT;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que la Municipalité de Saint-Stanislas décrète le début des travaux de creusage de fossés du Chemin Rousseau;

QUE l'entreprise D. Lavoie et fils soit l'exécutant des travaux;

QUE le coût des travaux soit payé par le budget qui nous est accordé par notre député Mme Nancy Guillemont pour un montant de 28 000\$;

11- AFFAIRES NOUVELLES :

a. 77.08.2025 ADOPTION STRATÉGIE ÉCONOMIE EAU POTABLE 2024.

ATTENDU QUE les documents concernant les résultats du bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable 2024 ont été déposés auprès de chacun des membres du conseil;

ATTENDU QUE le bilan a été approuvé par le MAMH;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU;
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable 2024 soit adopté tel que déposé auprès de chacun des membres du conseil;

12- PÉRIODE DE QUESTIONS.

13- 78.08.2025 CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Après épuisement des points à l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NATHALIE PRONOVOST;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE:**

Que la séance soit et est levée à 19 h 45.

Adopté à la séance du 8 septembre 2025.

.....
Mario Biron, Maire Je, Mario Biron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

.....
Caroline Gagnon, D.-G. et greff.-très.